

7MA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018  
I 20 È 21 DI DICEMBRE  
2018/E7/100

MOTION AVEC DEMANDE  
D'EXAMEN PRIORITAIRE

## Motion déposée par Pierre GHIONGA au nom du groupe « la Corse dans la République » « a Corsica indè a Republica ».

*Objet : création d'un service d'urgences et implantation d'un scanner au centre hospitalier inter-communal Corte-Tattone*

**CONSIDERANT** que 8 500 patients sont accueillis chaque année à l'Accueil Médical Non-Programmé (AMNP) de Corte par le médecin du SMUR, parfois remplacé par le médecin d'astreinte du Centre Hospitalier (qui n'est pas toujours formé à l'urgence),

**CONSIDERANT** que de mai à octobre, un 2ème médecin est présent de 9 h à 19 h pour faire face à la sur-fréquentation estivale,

**CONSIDERANT** que, du fait de la présence des étudiants à l'Université de Corse, cette fréquentation ne connaît pas de baisse l'hiver,

**CONSIDERANT** que la création d'une maison médicale adossée à l'Hôpital ne peut être envisagée,

### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**DEMANDE** dans l'immédiat, la pérennisation de la 2ème ligne médicale des urgences pendant la saison d'hiver.

**DEMANDE** la création d'un service d'accueil d'urgence (SAU) multi-sites sur la Haute-Corse dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) et du Pôle Territorial d'Urgence (PTU).

**DEMANDE** l'implantation d'un des deux scanners prévus au Plan Régional de Santé au Centre Hospitalier Intercommunal Corte-Tattone.